

Les parcours diversifiés et les travaux croisés en collège

Brigitte DODY

Compte rendu d'un atelier réalisé à l'IUFM de Marseille le 25 octobre 2000

Avant la conférence d'Yves Chevallard sur « Les mathématiques mixtes », il a été organisé un atelier-discussion sur les parcours diversifiés (P.D.) et les travaux croisés en collège (T.C.), auquel ont participé une dizaine de professeurs de collèges et M. JOST, I.P.R. de mathématiques.

Le bureau national de l'APMEP souhaiterait avoir le plus de retour possible des expériences mises en place dans les collèges afin de pouvoir rendre compte au ministère de tous les dysfonctionnements qui apparaissent sur le terrain, mais également relever les éléments positifs de ces expériences. L'objectif de cette discussion était donc d'échanger points de vues, questions et comptes-rendus des structures mises en place.

La question a été posée des objectifs réels de ces travaux croisés. Ils sont présentés de la façon suivante dans le BO n°25 du 29 juin 2000 :

Les parcours diversifiés et les travaux croisés ont pour principal objectif de mettre en place des pratiques interdisciplinaires qui donnent plus de sens aux apprentissages et permettent aux élèves de percevoir la cohérence des différents programmes proposés au collège. Ils offrent également aux professeurs la possibilité de pratiquer des méthodes pédagogiques originales. Ils constituent, au cycle central, un moyen de motiver les élèves.

1 Les problèmes de mise en place

Un « tour de table » a permis de montrer les différences importantes qui existent d'un établissement à l'autre, confirmant ce qui avait été constaté lors de la commission collège de l'APMEP du 22 octobre à Paris. Dans plusieurs collèges les P.D. et T.C. ne sont pas mis en place, essentiellement pour des problèmes d'horaires et d'organisation matérielle, il a été en particulier signalé le cas des petites structures qui fonctionnent beaucoup avec des blocs-horaires et qui peuvent rencontrer plus de difficultés.

Parfois les enseignants ont leur service complet tout en n'ayant que 3h 30min de cours hebdomadaire par niveau, les P.D. et T.C. ne peuvent alors se mettre en place qu'en ayant recours aux heures supplémentaires. Ou bien encore les heures données pour ces structures sont utilisées comme « bouche-trous » pour compléter des services d'enseignants qui ne sont pas nécessairement volontaires ou impliqués dans un projet.

Remarquons également que le recours aux horaires-plancher, pour permettre la mise en place des P.D. et T.C., peut avoir pour conséquence de priver une matière d'une partie de ses heures alors qu'elle n'est pas intégrée au projet. Un collègue enseignant à Marseille nous a expliqué qu'ils avaient obtenu dans leur établissement de réduire uniquement l'horaire des classes concernées.

Toutes ces difficultés doivent être prises en compte. Si les nouvelles pratiques pédagogiques qui sont encouragées à travers les T.C. et P.D. paraissent intéressantes, les conditions d'application doivent être améliorées, certains points clarifiés et les 4 heures hebdomadaires de mathématiques maintenues pour tous les niveaux du collège. Enfin le souhait d'un stage de formation a été évoqué par un collègue (qui regrettait ne pas avoir eu encore de réponse à sa demande), la formation des enseignants et une meilleure information apporteront une aide utile qui doit aussi être envisagée.

Les problèmes existent certes, mais de nombreux projets fonctionnent déjà et nous allons présenter brièvement l'organisation de quelques uns cités lors de la réunion.

2 Quelques exemples de travaux croisés dans l'académie

Un projet concernant deux classes de quatrième d'un collège « difficile » de Marseille : Les matières intervenant sont l'histoire, l'instruction civique, l'anglais, l'italien et SVT. L'horaire en mathématiques est de 3h 30min en classe entière plus 2h toutes les trois semaines pour les T.C. L'objectif est un échange entre établissements de Marseille et de Chicago. En mathématiques, les élèves travaillent à la constitution d'une frise chronologique sur 26 siècles d'histoire de Marseille, ils travaillent également sur un plan du quartier de la Vieille Charité et sur des statistiques.

Un projet d'un collège d'Arles pour la reproduction de mosaïques : C'est un projet mathématiques-arts-lettres.

Un projet mathématiques-histoire, qui consiste en la réalisation d'une sorte de guide documentaire. Les enseignants disposent de 3h30min de cours plus une heure en commun avec deux professeurs. Ils se sont fixé une période de prérequis avant de commencer le travail envisagé.

Un projet histoire-géographie-maths-français, avec une heure commune pour l'ensemble des quatrièmes.

Un projet concernant toutes les quatrièmes et toutes matières confondues : l'horaire de mathématiques est de 3h30min et les enseignants disposent de 2h par quinzaine pour les T.C. (une demi-journée banalisée). Trois pôles de travail sont prévus : un pôle scientifique, un pôle littéraire et un pôle artistique. Les élèves doivent participer aux trois pôles, à raison d'un par trimestre. Un autre établissement fonctionne sur le même modèle mais avec un changement de pôle tous les semestres.

Un projet faisant intervenir 14 enseignants pour 6 classes de quatrième. Ainsi chaque professeur travaille avec un groupe d'élèves correspondant à un peu moins d'une demi-classe. 1h30min par semaine est attribuée aux T.C. à partir du mois de novembre.

Il est apparu que certaines structures qui semblent pouvoir fonctionner convenablement pour une ou deux classes seraient difficilement applicables à l'ensemble des quatrièmes d'un établissement.

Vous trouverez dans ce bulletin un questionnaire élaboré par l'APMEP sur toutes les actions mises en place dans le cadre de l'aide aux élèves en difficulté et des P.D. et T.C. Nous vous invitons à le compléter pour le transmettre au siège de l'APMEP et éventuellement à en faire des photocopies pour des collègues d'autres établissements. Ces comptes-rendus d'expériences seront très utiles pour dresser un premier bilan.

3 Où trouver des renseignements sur les parcours diversifiés et les travaux croisés ?

Textes officiels :

BO supplément au n°23, du 10 juin 1999

BO n° 28, du 15 juillet 1999

BO n°3, du 20 janvier 2000

BO n°25, du 29 juin 2000.

Sites sur internet :

<http://www.educ.net.education.fr>.

http://www.ac-aix-marseille.fr/travaux_croisés.htm

<http://www.ac-aix-marseille.fr/acc-pedago/trvx-croisés/Tr-croisés-info.htm>

<http://www.ac-aix-marseille.fr/tc-prat-nlle-clg-051000.htm>